

**Transactions sur actions propres**  
**Déclaration de transactions sur actions propres réalisées du 12 mai 2025 au 16 mai 2025 (inclus)**  
**Mise en œuvre de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2020**

Achats

GBL, en direct et au travers de ses filiales, a acquis, sur la période du 12 mai 2025 au 16 mai 2025 inclus, au titre :

- Du programme de rachat d'actions propres : 0 action GBL
- Du programme de rachat d'actions propres par une institution financière indépendante sur la base d'un mandat discrétionnaire (jusqu'au 2 août 2025) effectué dans le carnet d'ordres central d'un marché réglementé ou d'un MTF : 86.435 actions GBL

Date de transaction	Nombre de titres acquis	Prix moyen (EUR)	Prix le plus bas (EUR)	Prix le plus haut (EUR)	Montant (EUR)	Marché (MIC Code)
12/05/2025	4.898	71,55	71,20	71,95	350.439	CEUX
12/05/2025	1.771	71,54	71,40	71,70	126.694	TQEX
12/05/2025	17.097	71,46	71,10	71,95	1.221.707	XBRU
13/05/2025	4.627	71,50	71,15	71,75	330.814	CEUX
13/05/2025	2.847	71,52	71,20	71,65	203.604	TQEX
13/05/2025	8.542	71,52	71,15	71,80	610.925	XBRU
14/05/2025	4.942	71,77	71,60	72,10	354.693	CEUX
14/05/2025	1.779	71,82	71,55	72,10	127.763	TQEX
14/05/2025	8.656	71,80	71,55	72,10	621.521	XBRU
15/05/2025	4.364	71,88	71,60	72,15	313.663	CEUX
15/05/2025	1.086	71,92	71,70	72,05	78.110	TQEX
15/05/2025	8.622	71,91	71,60	72,10	619.968	XBRU
16/05/2025	5.812	72,50	72,35	72,55	421.347	CEUX
16/05/2025	1.358	72,37	72,35	72,45	98.284	TQEX
16/05/2025	10.034	72,40	72,25	72,55	726.417	XBRU

- Du contrat de liquidité : 0 action GBL



## Cessions

GBL, en direct et au travers de ses filiales, a cédé, sur la période du 12 mai 2025 au 16 mai 2025 inclus, au titre :

- Du contrat de liquidité : 0 action GBL

Au 16 mai 2025, GBL détient, en direct et au travers de ses filiales, 9.401.292 actions GBL représentatives de 7,1 % du capital émis, dont aucune au titre du contrat de liquidité. A cette date, la septième enveloppe est exécutée à hauteur de 81,5 %<sup>1</sup>.

Suite à la décision de GBL d'avoir recours au régime de « safe harbour »<sup>2</sup> pour les rachats d'actions propres sur le marché dans le cadre d'une enveloppe de EUR 598,9 millions, le contrat de liquidité avec une institution financière indépendante a été suspendu pour une durée indéterminée.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à :

### **Xavier Likin**

Directeur Financier  
Tél: +32 2 289 17 72  
[xlikin@gbl.com](mailto:xlikin@gbl.com)

### **Alison Donohoe**

Responsable des Relations Investisseurs  
Tél: +32 2 289 17 64  
[adonohoe@gbl.com](mailto:adonohoe@gbl.com)

## **À propos de Groupe Bruxelles Lambert**

Groupe Bruxelles Lambert (« GBL ») est une société d'investissement reconnue, cotée en bourse depuis septante ans et présentant un actif net réévalué de €15,4mds à fin mars 2025. En tant qu'investisseur de premier plan et actif en Europe, GBL se concentre sur la création de valeur à long terme avec le soutien d'un actionnariat familial stable.

GBL a pour objectif de développer son portefeuille diversifié au travers d'investissements de qualité dans des actifs cotés, privés directs et privés indirects.

En ligne avec sa raison d'être *delivering meaningful growth*, GBL vise à offrir à ses actionnaires des rendements attractifs, se traduisant par la croissance de son actif net réévalué par action, un dividende durable et des rachats d'actions propres.

GBL est cotée sur Euronext Brussels (Ticker: GBLB BB; ISIN code: BE0003797140) et fait partie de l'indice BEL20.

---

<sup>1</sup> cf. <https://www.gbl.com/fr/transactions-sur-actions-propres>

<sup>2</sup> Prévus par le règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché et le règlement délégué (UE) n° 2016/1052 du 8 mars 2016 portant des normes techniques de réglementation concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation